

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU LOIRET  
ARRONDISSEMENT D'ORLEANS

COMMUNE DE SULLY-SUR-LOIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 19 OCTOBRE 2020

DATE DE CONVOCATION : 13 octobre 2020  
DATE D'AFFICHAGE : 13 octobre 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29  
PRESENTS : 28  
VOTANTS : 28

NUMERO 83

OBJET :

**Révision allégée n° 1 du PLU – Bilan de la concertation et arrêt de projet**

-----

L'an deux mille vingt, le 19 octobre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle Blareau, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc RIGLET, Maire.

**Étaient présents :**

M. RIGLET, Maire, Mme DION, M. HELAINE, Mme LEVEILLE, M. MARTIN, Mme AMELIN, M. CHERREAU, Mme PERRONNET, MM. DAIMAY, BRUNET, SANCLEMENTE, SOLHEID, GERARD, LAURENT, FALLIK, Mme BADOUX, M. BELHADJ, Mmes MAUGUEN, PERRIERE, LEVEILLE E, MORISSEAU, EL MOUJOURDI, SCHREIER, MM. BRIAIS, COUSIN, GAUTIER, Mmes MOUNIER, LEFAUCHEUX ;

**Absents excusés :**

Mme PRUNEAU (ayant donné procuration à M. SOLHEID)

M. SOLHEID est élu Secrétaire de séance.

-----

M. DAIMAY, Maire-Adjoint en charge des Travaux et de l'Urbanisme expose qu'en application de l'article L.103-6 du Code de l'urbanisme, le bilan de la concertation, dont a fait l'objet le projet de révision allégée n° 1 du PLU, doit être tiré et, qu'en application de l'article L.153-34 du même Code, ce projet doit être arrêté par délibération du Conseil Municipal.

Le projet de révision allégée n° 1 du PLU est ensuite communiqué pour avis aux personnes publiques associées (PPA) et faire l'objet d'un examen conjoint de l'Etat, de la commune et des PPA mentionnées aux articles L.132-7 et L. 132-9 du Code de l'Urbanisme.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'urbanisme, notamment ses articles L. 153-34 et R. 153-12,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 29 janvier 2020 prescrivant la révision allégée n° 1 du PLU et définissant les modalités de la concertation et les objectifs principaux poursuivis par la commune,

Vu la concertation publique qui s'est déroulée dans les conditions déterminées par la commune et qui a donné lieu au bilan ajouté en annexe de la présente délibération du Conseil Municipal,

Vu le projet de révision allégée n° 1 du PLU, prêt à être arrêté par le Conseil Municipal,

Considérant que le projet de révision allégée n° 1 du PLU n'est pas de nature à porter atteinte de façon significative aux sites Natura 2000 retenus et ne provoque aucun impact négatif pour l'environnement, d'après les conclusions générales de l'évaluation environnementale réalisée sur le site choisi de juillet à août 2020 (par l'Institut de l'Ecologie Appliquée) ;

Considérant que la Commission urbanisme, après examen le 7 octobre 2020, a donné un avis favorable au projet de révision allégée n° 1 du PLU ;

Le Conseil Municipal,

le Maire-Adjoint entendu,

et après en avoir délibéré à l'unanimité des votants,

### **DECIDE**

Article 1<sup>er</sup> :

d'approuver le bilan de concertation.

Article 2 :

d'arrêter le projet de révision allégée n°1 du PLU.

Article 3 :

d'autoriser M. le Maire à soumettre le projet de révision allégée n° 1 du PLU pour avis aux personnes publiques associées, mentionnées aux articles L.132-7 et L.132-9 du Code de l'urbanisme.

Article 4 :

d'autoriser M. le Maire à lancer l'enquête publique relative au Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Pour copie conforme,  
Le Maire



Le Maire certifie le caractère exécutoire  
de la présente délibération

Transmise à la Préfecture d'Orléans le :

Affichée en Mairie le :

Pour le Maire et par délégation

Le Directeur Général des Services

22 OCT. 2020

22 OCT. 2020

  
Jean-Marc BELEAU



Bienvenue Yasmine CHAUVEAU RT / MAIRIE DE SALLY SUR LOIRE

Accueil | Administration | Préférences | Aide | Déconnexion

Actes soumis au Contrôle de Légalité

Actes en cours | Création d'acte | Recherche

Acte à classer

Imprimer | Envoyer

del2020083

1 En préparation 2 En attente retour Préfecture 3 > AR reçu < 4 Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2020-10-27T14:35:14.00 (M228050204)

Identifiant unique de l'acte : 045-214503155-20201022-del2020083-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Délibération 83-2020 - Révision allégée n. 1 du PLU - Bilan de concertation et arrêt de projet

Date de décision : 22/10/2020

Nature de l'acte : Délibération
Matière de l'acte : 2. Urbanisme
2.1. Documents d'urbanisme
2.1.2. Plans
2.1.2.1. d'Occupation des Sols



Acte : del2020083.FDE Multilatéral : OUI

Groupe émetteur de l'acte : TOUS

Table with columns: Prépare, Transmis, Accusé de réception, Annuler, Classer. Rows show dates 22/10/2020 and 14:35 for Yasmine CHAUVEAU.

Bienvenue Yasmine CHAUVEAU RT / MAIRIE DE SALLY SUR LOIRE

Accueil | Administration | Préférences | Aide | Déconnexion

Actes soumis au Contrôle de Légalité

Actes en cours | Création d'acte | Recherche

Accusé de réception préfecture

Imprimer | Envoyer

del2020083

Objet de l'acte : Délibération 83-2020 - Révision allégée n. 1 du PLU - Bilan de concertation et arrêt de projet

Date de transmission de l'acte : 22/10/2020

Date de réception de l'accusé de réception : 22/10/2020

Numero de l'acte : del2020083 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 045-214503155-20201022-del2020083-DE

Date de décision : 22/10/2020

Acte transmis par : Yasmine CHAUVEAU

Nature de l'acte : Délibération
Matière de l'acte : 2. Urbanisme
2.1. Documents d'urbanisme
2.1.2. Plans
2.1.2.1. d'Occupation des Sols